

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 22/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 056-215601188-20230912-D2023_017A-DE

Le douze septembre deux mil vingt-trois à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le mercredi 6 septembre 2023

Étaient présents : Eric PATUREL, Stéphane DRÉANO, Annie BLAIZOT, Marie-Noëlle LE HONSEC, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Anne LE LAUSQUE, François NICOLLE.

Absents excusés : Anne GERMAIN, Hélène NIO, Erwan MARTEIL

Absents : Joël AUDRAN

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2023-017- DISPOSITIF POUR LA PRISE EN CHARGE DES IMPAYÉS D'ÉNERGIE

Exposé :

Par Convention en date du 11 avril 2007, le Département du Morbihan a confié au Centre Communal d'Action Sociale la gestion des fonds concernant l'octroi et le paiement des aides du FEE (Fond Energie et Eau) relatives aux impayés d'énergie et d'eau.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Locmiquélic ayant accepté ce dispositif, un dossier est à l'étude de ce Conseil d'Administration.

Proposition :

Après présentation de la composition familiale et de la fiche d'analyse budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration d'attribuer une aide comme suit :

	Montant de la dette	Fournisseur Energie	Montant sollicité	Reste à payer par le demandeur
1	1 388,39€	TOTAL ENERGIE	529,41€	858,98€

Décision :

Après que le Conseil d'administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 12 septembre 2023

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT
La secrétaire



mis en ligne le 15 septembre 2023